



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
29 février 2024
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Dix-huitième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 2 février 2024, à 15 heures

Présidence : M. Šimonović. (Croatie)
Puis : M. França Danese (Brésil)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dix-septième session

Élection du Bureau

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/18/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dix-septième session (PBC/17/OC/L.1)

2. **Le Président** dit que le projet de rapport a été provisoirement approuvé par le Comité d'organisation dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite. Il considère qu'il n'y a pas d'objection à l'adoption officielle du rapport afin qu'il soit traité et traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

3. *Il en est ainsi décidé.*

Élection du Bureau

4. **Le Président** dit que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est prêt à élire le (la) Président(e) de la dix-huitième session de la Commission de consolidation de la paix.

5. *Le Brésil est élu à la présidence par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2024.*

6. **Le Président** déclare que le Groupe des États d'Afrique a approuvé la candidature du Kenya à la vice-présidence de la Commission à sa dix-huitième session.

7. *Le Kenya est élu à la vice-présidence par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2024.*

8. **Le Président** dit que les membres ont été informés de l'intérêt manifesté par la Croatie pour la vice-présidence de la Commission à sa dix-huitième session.

9. *La Croatie est élue à la vice-présidence par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2024.*

10. *Le Brésil est réélu à la présidence de la formation Guinée-Bissau ; le Maroc est réélu à la présidence de la formation République centrafricaine ; la Suède est réélue à la présidence de la formation Libéria pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2024.*

Questions diverses

Déclaration du Président sortant

11. **Le Président** dit que les difficultés rencontrées en 2023 – l'accentuation des divisions, notamment au Conseil de sécurité, et les conflits anciens et nouveaux – ont eu en fait des effets positifs sur la Commission de

consolidation de la paix en l'incitant à chercher comment elle pourrait jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable. D'ailleurs, le renforcement du rôle de la Commission a été mis en avant dans le rapport de 2023 du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, le document d'orientation intitulé « Un Nouvel Agenda pour la paix » et lors des débats sur le Sommet de l'avenir et son document final. Il existe une reconnaissance croissante du rôle unique que joue la Commission au croisement de la paix, de la sécurité et du développement, et de sa capacité à susciter une collaboration plus étroite dans le cadre des travaux relevant de ces trois piliers de l'Organisation.

12. En 2023, la Commission a œuvré dans 10 contextes spécifiques à un pays ou à une région, élargissant son rayon d'action géographique. Elle a collaboré avec de nouveaux pays, certains exempts de conflit, ce qui a permis de souligner l'universalité de la paix et de la consolidation de la paix. Même s'ils ne sont pas en proie à un conflit, les pays peuvent bénéficier de stratégies nationales de prévention. Le Président espère que les gouvernements avec lesquels il a discuté de ce sujet présenteront bientôt leur stratégie à la Commission et que davantage de pays utiliseront celle-ci comme un espace de débat pour présenter la leur, de sorte à permettre l'apprentissage par les pairs et à faciliter éventuellement la mobilisation de ressources.

13. Outre le fait d'améliorer son travail de prévention structurelle, la Commission peut aussi contribuer à la prévention opérationnelle en recommandant ou, si elle est investie du pouvoir requis, autoriser, le cas échéant, et superviser le déploiement de missions civiles à impact limité afin d'aider les pays qui en font la demande à passer du stade de maintien de la paix à celui de consolidation de la paix ou à prévenir le conflit et l'instabilité. Il est important de coopérer systématiquement avec les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales afin d'assurer la solidité financière voulue pour lutter contre les causes profondes de l'instabilité. En mars 2023, la Commission a tenu une réunion avec la Banque mondiale et, en juin 2023, le Président s'est entretenu avec des représentants de cette institution et du Fonds monétaire international. Dans le futur, il incombera à la Commission d'accroître sa coopération avec de telles institutions.

14. La Commission a également renforcé sa coopération régionale avec l'Afrique, notamment dans le cadre d'une visite au siège de l'Union africaine, axée sur l'amélioration de la coopération entre les deux organes. À la sixième réunion consultative annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission, qui a eu lieu en novembre

2023, il a été décidé par les deux organes que le Comité d'experts se réunirait tous les ans en préalable à la réunion des ambassadeurs. Le Bureau a également proposé une participation accrue de l'Union africaine aux réunions de la Commission et à l'élaboration par celle-ci de ses avis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. La Commission doit continuer de nouer des relations avec les organisations régionales des autres régions en vue de créer un « réseau de paix durable ». La communication sera plus facile en 2025, lorsque la Commission sera dotée de quatre vice-président(e)s, représentant l'ensemble des groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Ces quatre vice-président(e)s permettront également un meilleur suivi des recommandations formulées par la Commission ; par exemple, il pourrait alors être possible d'établir une plus forte présence de l'ONU au Mozambique dans la période précédant les élections nationales.

15. En 2023, la Commission a donné plus d'impact à son rôle de conseil et de liaison en formulant à l'intention du Conseil de sécurité des avis brefs, stratégiques, axés sur l'action et plus opportuns. Elle a également fourni des avis à l'Assemblée générale et a organisé une manifestation avec le Conseil économique et social pour examiner comment les objectifs de développement durable pourraient servir à l'instauration d'une paix durable. Elle a accompli un grand pas en avant dans le domaine du financement de la consolidation de la paix avec l'approbation par l'Assemblée générale d'une dotation au Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant annuel de 50 millions de dollars (voir résolution 78/257 de l'Assemblée). Bien que des contributions statutaires d'un tel montant restent insuffisantes, cette décision a une portée politique considérable. En plus de continuer à mobiliser des contributions volontaires, la Commission doit rechercher des sources de financement novatrices.

16. La Commission a traité un certain nombre de questions transversales en 2023, telles que la justice transitionnelle, la réconciliation, l'état de droit, les effets des changements climatiques et la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. À l'avenir, il faudra également accorder toute l'attention voulue au rôle de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Les avis formulés par la Commission à l'intention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale l'ont été en très grande majorité dans une optique tenant compte des questions de genre. Les initiatives en cours visant à revitaliser et à réformer la Commission de la condition de la femme, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 devront servir à tirer parti de toutes les capacités dont disposent

les femmes en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix.

17. La Commission a organisé sa première réunion ministérielle en 10 ans durant la semaine de haut niveau, en septembre 2023, donnant à plus de 30 ministres l'occasion de débattre des moyens d'améliorer encore son fonctionnement dans le contexte du Sommet de l'avenir. Une autre réunion de ce type durant la semaine de haut niveau en 2024 pourrait ouvrir la voie à un examen fructueux du dispositif de consolidation de la paix.

18. *M. França Danese (Brésil) prend la présidence.*

Déclaration du Président entrant

19. **Le Président** dit que les tensions géopolitiques et les rivalités croissantes entre les grandes puissances ont rétréci l'espace dévolu à la diplomatie et que la polarisation et la division priment sur la coopération, reléguant à l'arrière-plan les débats fondamentaux portant sur les problèmes mondiaux liés à la paix et au développement durable. Depuis la création de la Commission, le Brésil manifeste sa volonté de placer la consolidation de la paix à l'intersection des politiques relatives à la sécurité et au développement de l'ONU, ce qui est crucial en ces temps de crise.

20. En tant que plateforme diplomatique réunissant les principaux acteurs régionaux et internationaux, la Commission est bien placée pour améliorer l'action collective de prévention des conflits et pour apporter des solutions aux problèmes surgissant après un conflit. Fort de son réseau diplomatique et des relations amicales qu'il entretient avec la communauté entière des nations, le Brésil a l'intention de coordonner les travaux de la Commission en faisant preuve d'ouverture d'esprit et d'un solide sens des responsabilités. Il se donne entre autres priorités l'amplification de l'impact des travaux menés par la Commission ; le maintien du dialogue sur la prévention des conflits ; le renforcement du lien étroit existant entre des institutions solides, le développement durable, les droits humains et la paix et la sécurité ; la consolidation de la collaboration avec le Conseil de sécurité ; la promotion de l'inclusivité en tant que composante majeure de sociétés stables et pacifiques. Le Brésil encouragera le partage des expériences réussies et des bonnes pratiques, engageant les pays du monde entier à promouvoir la paix par l'exemple. Par ailleurs, il continuera de mettre l'accent sur le caractère volontaire des relations des pays avec la Commission et sur la prise en main nationale, et donnera un aperçu de toutes les formes de coopération afin de montrer que les progrès ne dépendent pas seulement des ressources financières. Les coopérations bilatérale,

triangulaire et multilatérale telles qu'elles existent peuvent servir d'instruments puissants à même de déboucher sur des résultats concrets dans les pays qui en ont cruellement besoin. Le Brésil cherchera également à favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

21. Aux côtés des vice-présidents, le Brésil entretiendra le dialogue avec les États, les organisations internationales, les institutions financières internationales et les partenaires du secteur privé et de la société civile pour s'attaquer aux problèmes à venir. La Commission coopèrera étroitement avec le Fonds pour la consolidation de la paix et continuera de s'appuyer sur les principaux partenaires financiers multilatéraux tout en recherchant de nouveaux. Il faut que les pays demandant l'aide de la Commission trouvent en elle un environnement propice à la recherche de solutions efficaces à leurs problèmes sociaux, économiques ou liés à la sécurité, dans lequel ils s'approprient pleinement l'action nationale et où leurs priorités et besoins sont l'objet d'une véritable attention.

22. Durant la période précédant le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025, le Brésil s'emploiera à donner plus d'envergure au rôle rassembleur que joue la Commission en organisant des débats sur les questions transversales touchant à la paix et à la sécurité. À cet égard, une approche intégrée du développement durable est de mise tant il devient évident que la paix, la sécurité et le développement ne peuvent être durables que s'ils s'entretiennent mutuellement et que si la justice environnementale, l'inclusivité et l'égalité des genres sont prioritaires. À la présidence, le Brésil continuera de coopérer avec les États Membres pour promouvoir la contribution essentielle des femmes à la paix durable et pour mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, il collaborera étroitement avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social de sorte à faire valoir les synergies de leurs programmes de travail et de permettre à la Commission d'accroître sa contribution à leurs débats.

Déclarations des Vice-Présidents sortants

23. **M. Muhith** (Bangladesh) dit qu'en 2023, la Commission a réussi à rester concentrée sur son programme tourné vers l'avenir, souvent dans un contexte difficile. Outre le fait d'étendre la portée géographique de ses travaux et d'améliorer la qualité de ses avis au Conseil de sécurité, la Commission a donné plus de poids à sa collaboration avec les institutions financières internationales, redoublant d'efforts pour défendre les priorités concernant les femmes et la paix

et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et elle a revitalisé ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. La délégation bangladaise se félicite également de l'augmentation du nombre des vice-président(e)s, une décision qui prendra effet en 2025. Les visites sur le terrain conduites avec de bons résultats par la Commission en 2023 et la réunion en présentiel tenue avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont ouvert de nouvelles perspectives quant aux moyens d'améliorer encore les résultats des travaux menés par la Commission.

24. Tout au long de sa dix-huitième session, la Commission devra continuer de mettre l'accent sur le contrôle national des processus de maintien et de consolidation de la paix, ce qui est fondamental pour parvenir à des résultats durables. En dépit de l'accord donné récemment par l'Assemblée générale à l'introduction de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, les besoins de financement vont croissant et la Commission doit continuer de chercher de nouvelles solutions à ce sujet. Elle doit également s'attacher aux liens entre activités de maintien de la paix et activités de consolidation de la paix pour favoriser des transitions sans heurts, conformément à la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci l'a engagée en particulier à faciliter l'élaboration d'objectifs et de priorités conjoints avant toute transition. Il incombera à la Commission de renforcer ses relations avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, de même que les partenariats qu'elle a noués avec d'autres organes des Nations Unies, l'objectif étant de mieux œuvrer à la cohérence de l'aide fournie par l'ONU. Enfin, la Commission devra continuer de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en coordination avec les entités des Nations Unies compétentes.

25. Les pays qui sont l'objet d'un examen par la Commission rencontrent des problèmes pressants comme les changements climatiques, les urgences humanitaires, la fracture numérique et l'amenuisement des possibilités de financement. La Commission doit chercher à mieux aider les pays à régler ces problèmes, ce qui implique notamment qu'elle se prépare à tirer parti de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 et des négociations relatives au Pacte pour l'avenir pour donner plus de poids à son rôle. Le Bangladesh reste déterminé à développer les activités de consolidation de la paix de l'ONU, dont la valeur est de plus en plus reconnue.

26. **M. Zahneisen** (Allemagne) dit que grâce à l'action du Président sortant et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Canada, le Honduras, le Népal, la Norvège et le Mozambique ont présenté à la Commission leurs démarches respectives en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix et ont sollicité son avis pour la première fois. La délégation allemande compte que la Commission continue de collaborer avec ces pays qui, bien qu'appartenant à différentes régions et faisant face à des problèmes différents, illustrent, pris dans leur ensemble, l'universalité de la consolidation de la paix. L'ambitieux programme tourné vers l'avenir figurant dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session est prometteur. Enfin, la délégation allemande espère que le nouveau Président défendra avec force la consolidation de la paix lors des négociations portant sur le Sommet de l'avenir.

Déclaration de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix

27. **M^{me} Spehar** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que dans son document d'orientation intitulé « Un Nouvel Agenda pour la paix », le Secrétaire général a rappelé le besoin de raffermir la solidarité mondiale et de restaurer la confiance à l'intérieur des nations et entre elles. Il a plaidé en faveur d'une approche intégrée des trois piliers sur lesquels l'Organisation fait porter ses travaux, soulignant que la consolidation de la paix pouvait contribuer à lever les obstacles ralentissant les progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, la reconnaissance de l'utilité de la Commission de consolidation de la paix va croissant.

28. De toute évidence, la Commission a de quoi susciter l'intérêt. Elle fonctionne dans le plein respect de la prise en main nationale et sert d'espace de parole aux États Membres qui dialoguent avec les pays considérés mais s'y expriment aussi sur d'autres sujets. C'est une plateforme de partage des expériences et des bonnes pratiques, ouverte à la contribution de tous les États Membres et à l'entraide, qui permet aux pays d'élargir leurs partenariats avec diverses parties prenantes comme les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile, à l'appui de leurs priorités nationales. Enfin, autre aspect important, la Commission constitue un mécanisme majeur d'aide aux États Membres en ce qui concerne le traitement de questions essentielles qui sont au croisement de la paix et du développement.

29. Les contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, approuvées par l'Assemblée

générale dans sa résolution [78/257](#), permettront une dotation en ressources plus prévisible et durable. Certes, les fonds ne seront pas disponibles avant 2025 mais la planification débutera prochainement, la première étape devant être la révision des règles de fonctionnement du Fonds. La toute première réunion entre la Commission et le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a eu lieu en 2023, a été l'occasion pour l'une et l'autre de mieux appréhender leurs travaux et mandats respectifs. Avec la Commission, les États Membres doivent faire progresser ce dialogue afin de mettre au jour des moyens de développer les synergies entre les deux entités. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continue de donner la priorité au renforcement de ses relations de partenariat, en collaborant étroitement sur le terrain avec les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de paix, une équipe se consacrant par ailleurs à la coopération avec les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et de plus en plus avec les banques régionales de développement.

30. En novembre 2023, près de 70 organisations de la société civile ont participé à un dialogue inédit sur la consolidation de la paix avec l'ONU, à l'initiative du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ce dernier est également déterminé à débloquer le potentiel du secteur privé afin d'apporter une contribution bien plus grande à la paix, notamment au moyen de nouveaux mécanismes de financement et d'initiatives reflétant la diversité des parties concernées. En outre, le Bureau s'efforce de plus en plus d'aligner son action sur celle des organisations régionales et sous-régionales, appuyant notamment la relation de travail entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Son principal objectif est axé sur la production d'effets spécifiques positifs sur le terrain dans le domaine considéré. Le pôle « Impact » pour la consolidation de la paix nouvellement créé contribuera à tirer parti de l'analyse reposant sur les données, du partage des connaissances et de la communication sur l'impact de la consolidation de la paix, et s'efforcera de rassembler et de renforcer les capacités dans le domaine de l'étude d'impact, tous aspects qui éclaireront et renforceront les travaux de la Commission.

31. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale est prêt à fournir son appui à la Commission en 2024, le Sommet de l'avenir offrant une occasion de faire une plus large place au multilatéralisme et donnant également aux États Membres la possibilité de chercher les moyens par lesquels la Commission pourrait voir son rôle affermi

avant l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

Déclaration du Vice-Président entrant

32. **M. Kiboino** (Kenya) dit que, en tant que Vice-Président, le Kenya œuvrera avec tous les membres de la Commission aux côtés du Président, en particulier dans la période précédant le Sommet de l'avenir. La délégation kényane loue les nombreuses initiatives prises par le Président sortant pour développer le rôle de la Commission. Le fait que cinq nouveaux pays aient présenté à la Commission leurs stratégies en matière de consolidation de la paix et aient sollicité son avis pour la première fois montre bien l'importance de la Commission en tant que plateforme permettant l'examen par les pairs et visant à promouvoir la consolidation de la paix dans toutes les régions. Le Kenya est prêt à exposer à la Commission ses priorités et son expérience en matière de consolidation de la paix dès qu'une réunion ad hoc aura été programmée. Il se félicite de la formalisation de rencontres régulières entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui montre combien il importe de mettre l'action de consolidation de la paix en conformité avec les dispositifs régionaux et de tirer parti des connaissances spécialisées des principales parties prenantes. Enfin, il importe que la Commission noue des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales, ce qui est primordial pour trouver des solutions de financement novatrices.

33. **Le Président** invite les Président(e)s des différentes formations à faire part de leurs projets et priorités pour 2024.

34. **M^{me} Eneström** (Suède), s'exprimant en tant que Présidente de la formation Libéria, dit que la Suède souhaite que le Pacte pour l'avenir renferme des propositions fortes, tournées vers l'avenir et opérationnelles en ce qui concerne le rôle de la Commission. La Suède accueille favorablement la décision de la Commission relative à l'augmentation du nombre des vice-président(e)s, qui améliore la représentation régionale.

35. Le Libéria a accompli des progrès remarquables en matière de paix ces dernières années. La tenue d'élections pacifiques et le transfert du pouvoir en 2023 marquent de véritables tournants. En 2024, la formation s'attachera à consolider les gains en matière de paix acquis à long terme dans le pays. Le Libéria a une solide expérience de la pérennisation de la paix, du développement, de la cohésion sociale, des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité,

et de la réconciliation. La Présidente attend avec intérêt de collaborer avec le Gouvernement nouvellement élu, qui doit entrer en fonction dans les prochaines semaines.

36. La formation continuera de dialoguer avec la société civile libérienne, les institutions financières internationales et les acteurs régionaux tels que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, afin de favoriser de véritables partenariats entre toutes les parties concernées. La Suède est prête à appuyer la Commission dans ses efforts visant à faire fond sur ses acquis précédents, notamment en ce qui concerne le rôle d'organe consultatif que joue la Commission auprès du Conseil de sécurité.

37. **M. Kadiri** (Maroc), s'exprimant au nom du Représentant permanent du Maroc en tant que Président de la formation République centrafricaine, dit que le Sommet de l'avenir, le Pacte pour l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 doivent donner l'occasion de renforcer le rôle pionnier majeur que joue la Commission dans le dispositif mondial de consolidation et de pérennisation de la paix. La délégation marocaine se félicite de la décision de l'Assemblée générale de créer une dotation de 50 millions de dollars, qui sera inaugurée en 2025, et des efforts qui sont déjà faits en vue de sa mise en place.

38. Durant sa visite en République centrafricaine du 7 au 11 novembre 2023, le Représentant permanent du Maroc et Président de la formation République centrafricaine a rencontré le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement, ainsi que des représentants des institutions nationales, de la société civile, des institutions financières internationales et du corps diplomatique à Bangui, pour s'entretenir avec eux de l'évolution positive qui se faisait jour dans de nombreux domaines, des priorités nationales et des projets nécessitant l'appui de la communauté internationale.

39. Au nombre des trois priorités mises en évidence lors de la visite, on trouve la nécessité de poursuivre la politique de décentralisation et de rétablir l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays. Les efforts déployés par le pays pour s'approprier le processus de paix sont bienvenus. Il faut toutefois que les partenaires internationaux et régionaux maintiennent leur engagement pour créer des conditions propices à l'application intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, y compris le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et la restauration de l'autorité de l'État. La formation s'attachera donc à rallier la communauté internationale

pour mobiliser l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'application de l'Accord.

40. La deuxième priorité réside dans l'organisation d'élections locales inclusives, crédibles, transparentes et pacifiques en octobre 2024 et janvier 2025. Initialement prévues pour 2022, ces élections ont été reportées à deux reprises pour des raisons financières. Un nouveau report pourrait entraîner un chevauchement avec le cycle électoral suivant, qui débute en 2025. La formation continuera donc d'exhorter les partenaires multilatéraux et bilatéraux de la République centrafricaine à rester déterminés à appuyer la tenue des élections.

41. La troisième priorité a trait à un changement d'orientation qui doit faire passer de l'aide humanitaire à l'investissement dans le développement et le relèvement économique. Les nombreuses avancées enregistrées ces dernières années en République centrafricaine pour ce qui est du relèvement économique, et la stabilité dont le pays jouit actuellement offrent une occasion de travailler différemment. La formation s'emploiera à mobiliser les partenaires techniques et financiers afin qu'une aide accrue vienne appuyer la vision à long terme de la République centrafricaine et permette un investissement véritable et durable dans le développement socioéconomique.

42. La formation veillera tout particulièrement à suivre l'évolution de l'accès à la justice, du renforcement de l'état de droit et de la justice transitionnelle, en coordination avec le Groupe de référence sur la Cour pénale spéciale en République centrafricaine.

43. **Le Président** dit que durant sa présidence de la Commission, le Brésil, qui conduira les réunions sur la Guinée-Bissau, compte poursuivre le dialogue avec ce pays en vue d'y favoriser la création d'institutions, la stabilité à long terme et le développement durable.

Discussion générale

44. **M. Amorín** (Uruguay) dit qu'en tant que pays fournisseur de contingents, l'Uruguay attache la plus grande importance à la prévention des conflits et à l'élimination de leurs causes profondes, son objectif étant de construire une paix durable tout en veillant à l'inclusion de tous les secteurs de la société et en œuvrant activement à la réconciliation.

45. Le système de maintien de la paix des Nations Unies est mis à l'épreuve, faisant face à des tensions croissantes sur le terrain, une baisse du nombre des missions, des mandats plus complexes à mettre en

œuvre, des risques accrus pour le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, et une détérioration du respect des droits humains. L'Organisation doit donc continuer de prendre des initiatives pour accroître sa présence stratégique dans les zones de conflit.

46. La Commission doit continuer de renforcer son rôle clé en maintenant une approche intégrée, cohérente et coordonnée de la consolidation de la paix après les conflits, dans le système des Nations Unies. Elle doit veiller à prendre en compte les besoins spécifiques des pays requérant son aide. Pour que l'action menée soit couronnée de succès, il est essentiel d'élaborer des programmes sur mesure et d'instaurer la confiance entre les parties. Il importe également de renforcer les partenariats régionaux, sous-régionaux et locaux. La collaboration régionale est primordiale pour remédier efficacement aux problèmes de consolidation de la paix et pour promouvoir la stabilité dans divers contextes.

47. La participation véritable des femmes avant, durant et après les conflits améliore les résultats et réduit la probabilité de voir un conflit resurgir. Lorsque les femmes participent aux processus de paix et y jouent un rôle de premier plan, ceux-ci débouchent sur des accords qui ont tendance à être plus durables et à produire des résultats plus satisfaisants.

48. **M^{me} Brattsted** (Norvège) dit que la Commission a étendu la portée de ses travaux tant sur le plan géographique que thématique, s'est employée à rendre ses avis au Conseil de sécurité plus succincts et à entrer en relation avec une plus large gamme de parties prenantes. L'année 2024 sera importante pour la Commission et la consolidation de la paix en général, d'importants processus devant se tenir, comme le Sommet de l'avenir, la suite à donner au Nouvel Agenda pour la paix et les préparatifs en vue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. La Norvège considère qu'il est important de redoubler d'efforts en matière de prévention des conflits, d'échanges avec la société civile et de lutte contre les changements climatiques, ceux-ci constituant l'une des causes premières de conflit. Elle continuera également de mettre l'accent sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle est en outre disposée à partager avec la Commission ce qu'elle entreprend en matière de prévention et de consolidation de la paix et les difficultés auxquelles elle se heurte dans ce domaine.

49. **M. García Toma** (Pérou) dit que le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session, rigoureux et cohérent, traduit bien l'idée selon laquelle une paix durable et une sécurité véritable reposent sur la bonne foi et la justice. La Commission a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda

pour la paix, qui vise à promouvoir et à consolider la paix et à prévenir les conflits. L'Histoire nous a appris que ces objectifs ne peuvent être atteints que par la réconciliation et en partant d'une bonne intention.

50. Le Pérou considère qu'il est prioritaire de mettre l'accent sur la prévention et la médiation. Les origines des différends doivent être analysées avec objectivité, dans le souci de prévenir toute intensification ou récurrence du problème. Il convient de s'attacher en priorité à investir dans la prévention, ce qui suppose de créer des institutions solides et résilientes avec l'appui de la société civile, du secteur privé et des institutions financières internationales.

51. Les travaux menés par le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix sont appelés à contribuer de manière importante à l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu en 2025. Il faut clairement définir les causes de toutes les formes d'agression et de punition collective, l'objectif étant de renforcer la confiance et d'agir en faveur de la coexistence pacifique fondée sur la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités, la réalisation de l'égalité des genres et la création de systèmes de santé et d'éducation appropriés.

52. **M. Wood** (États-Unis d'Amérique) dit que la Commission s'est développée et a progressé considérablement dans les travaux qu'elle consacre à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en 2023. En décembre, l'Assemblée générale a approuvé une dotation de 50 millions de dollars en contributions statutaires à la consolidation de la paix. La délégation américaine se félicite que la priorité aille à l'investissement dans la prévention des conflits et tire fierté d'avoir joué un rôle constructif pour parvenir à cet objectif commun. Les États-Unis contribuent directement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix par leur stratégie ad hoc de promotion de la stabilité, qui complète l'action de l'ONU et du Fonds pour la consolidation de la paix dans des zones prioritaires telles que l'Afrique de l'Ouest dans sa partie littorale, Haïti, la Libye, le Mozambique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

53. Les préparatifs du Sommet de l'avenir et l'action qui aboutira au Pacte pour l'avenir pourront servir de vecteurs à la mise en œuvre d'améliorations et de changements importants en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, qui n'ont été que trop longtemps différés. En raison des réticences de quelques-uns, la Commission a parfois manqué d'importantes occasions de présenter des exposés ou de communiquer des avis concrets au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme. Il lui faut donner

plus de poids à son rôle dans des domaines transversaux tels que les droits humains, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la création d'institutions, la justice transitionnelle et l'état de droit, les déplacements et les changements climatiques. La Commission doit utiliser les préparatifs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 pour faire en sorte que des passerelles se renforçant l'une l'autre s'établissent entre sécurité, développement et droits humains.

54. **M. Raguttahalli** (Inde) dit que le résultat du Sommet de l'avenir peut influencer sur la Commission et ses travaux. D'ici là, le mandat actuel de la Commission doit être respecté et ne doit pas être étendu dans le cadre d'interprétations originales. La Commission peut faire plus pour aider les pays au stade de l'après-conflit, en promouvant la prise en main nationale et les synergies en lien avec des initiatives bilatérales et régionales, et en mobilisant les institutions financières internationales et les banques de développement. Elle pourrait aussi réfléchir au rôle qu'elle a à jouer en matière de consolidation de la paix durant la phase de maintien de la paix. Elle doit s'efforcer de dépasser les débats théoriques et de soutenir les efforts des pays sortant d'un conflit sur le terrain. Elle doit contribuer plus efficacement aux activités du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en exerçant un contrôle de supervision.

55. **M. Greco** (Italie) dit qu'il faut rapprocher les sociétés et les organes des Nations Unies chargés d'assurer leur paix et leur sécurité afin de restaurer la confiance. Il s'agit de respecter les besoins, les aspirations et les propositions des pays et des communautés qui s'adressent à la Commission. Celle-ci ne doit pas se contenter de dialoguer avec les dirigeants politiques, elle doit aussi échanger avec la société civile aux fins suivantes : promouvoir des sociétés inclusives, pacifiques et justes reposant sur les droits humains et l'état de droit ; lutter contre les effets dévastateurs des changements climatiques sur la paix et la sécurité ; utiliser son rôle rassembleur pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; collaborer avec les institutions financières internationales et d'autres organes et coordonner son action avec la leur ; prendre en compte les questions de genre dans l'ensemble de ses politiques ; faire progresser la participation et la protection des femmes, des jeunes et des groupes ou communautés marginalisés, en donnant la priorité à la sauvegarde de leurs droits. L'Italie continuera de s'employer à combler le fossé qui ne cesse de se creuser

et à rétablir la confiance pour trouver un terrain d'entente.

56. **M^{me} Shino** (Japon) dit que lors de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria la semaine précédente, le Japon a invité les participants à échanger leurs idées sur les moyens de mettre en œuvre une approche globale de la pérennisation de la paix, dotée d'une vision à plus long terme. De nombreux pays ont réaffirmé qu'il fallait assurer une coopération cohérente entre les entités des Nations Unies, ce qui supposait de donner à la Commission le rôle le plus important.

57. Les pays ont été nombreux durant le débat à rappeler l'importance de la prise en main de la prévention des conflits au niveau national. La Commission peut contribuer à favoriser et à promouvoir cette prise en main dans les pays touchés par un conflit en réunissant un groupe d'acteurs divers et en aidant ces pays à rechercher les causes profondes du conflit et à y remédier.

58. La Commission peut également favoriser d'étroits partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé, et mobiliser des fonds auprès d'eux à des fins de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix a un rôle important à jouer en complétant cette action par le financement de projets visant à traiter les causes profondes des conflits. Le Japon lui a récemment versé une contribution de 3,7 millions de dollars.

59. Il convient de poursuivre les efforts visant à optimiser la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission. Celle-ci doit communiquer des avis clairs et de teneur solide en temps opportun, afin d'enrichir les débats et de permettre au Conseil de prendre des décisions motivées. De tels avis doivent tenir compte et se prévaloir des diverses opinions et expériences des membres de la Commission. L'initiative qui a consisté en 2023 à faire dialoguer ces derniers avec les membres du Conseil est fructueuse et doit être maintenue.

60. **M^{me} Stage** (Danemark) dit que la Commission contribue à la paix en réunissant les partenaires, en étant attentive aux priorités de consolidation de la paix aux niveaux national et régional, en mobilisant des ressources et en promouvant la consolidation de la paix dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 2024, la Commission doit redoubler d'efforts pour mettre en œuvre sa stratégie relative aux questions de genre et le plan d'action correspondant et en assurer le suivi, tout particulièrement en entendant un plus grand nombre d'exposés faits par des artisanes de la paix. Il est nécessaire de faire droit aux demandes que les pays

adressent à la Commission concernant la prise en compte des conséquences des changements climatiques sur la consolidation de la paix. La délégation danoise est disposée à continuer d'œuvrer de concert à un investissement prioritaire et accru dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

61. **M. Cho** Hyunwoo (République de Corée) dit que le rapport annuel de la Commission présente un programme tourné vers l'avenir qui permettra à celle-ci de s'orienter vers des relations plus structurées et efficaces avec un certain nombre d'acteurs, d'élargir son rayon d'action géographique et de promouvoir et d'institutionnaliser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

62. Les propositions formulées à la première réunion entre la Commission et le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment celles qui tendent à une augmentation du nombre des réunions et au partage de leurs expériences par les pays destinataires, méritent d'être examinées plus avant. La délégation coréenne se félicite de ce que la Commission dialogue de manière informelle avec des organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et des institutions régionales œuvrant au développement. Elle est favorable à l'élargissement du rôle de la Commission qui permettrait à celle-ci d'organiser des débats thématiques axés sur le lien étroit unissant paix et développement, tel qu'il est recommandé dans le Nouvel Agenda pour la paix.

63. La Commission doit veiller davantage à ce que les transitions faisant suite au retrait des opérations de paix se passent sans heurts ; elle doit également jouer un rôle important dans la mobilisation de l'appui politique et financier requis durant la période suivant le retrait. Le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix se profilant, l'année 2024 offre à la Commission la possibilité de reconsidérer les enseignements tirés de ses réunions et visites de pays, de mettre en évidence les points faibles et de contribuer à une stratégie globale et intégrée de la pérennisation de la paix.

64. **M. Douglas** (Guyana) dit que le fait que la communauté internationale soit aux prises avec des conflits et les changements climatiques rend la Commission plus que jamais indispensable en tant que garante de l'engagement collectif à maintenir la paix et la sécurité dans les sociétés sortant d'un conflit. En tant que nouveau membre de la Commission, le Guyana est fermement déterminé à contribuer aux travaux de celle-ci et attend avec intérêt d'appréhender les réalités complexes de la consolidation de la paix.

65. **M^{me} Alnesf** (Qatar) dit que la vision et la stratégie qui sous-tendent la politique étrangère du Gouvernement qatarien reposent sur la consolidation et la pérennisation de la paix en tant que priorités. Dans le cadre de divers partenariats stratégiques avec le système des Nations Unies, le Gouvernement qatarien mène une action globale sur le plan humanitaire et en faveur du développement pour venir en aide à des communautés et des pays sortant d'un conflit ou traversant une crise humanitaire. Le Qatar a signé un accord administratif avec le Programme des Nations Unies pour le développement en appui au Fonds pour la consolidation de la paix durant la période 2023-2024, sa contribution au Fonds s'étant élevée à 400 000 dollars.

66. Il faut que la Commission s'assure un appui politique, financier et technique lui permettant de renforcer ses capacités et de jouer un rôle central face aux changements, évolutions et difficultés du moment. La Commission doit également renforcer d'urgence sa coordination avec le Fonds pour la consolidation de la paix et développer des partenariats avec les institutions financières internationales pour garantir un financement pérenne et prévisible. En dépit des progrès qu'elle a accomplis dans son rôle de conseil et de liaison avec les institutions et organismes internationaux, elle doit adopter une démarche plus pragmatique et efficace pour améliorer les avis qu'elle communique au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux États, compte tenu, en particulier, des actuelles menaces contre la paix et la sécurité.

67. **M^{me} Gilmutdinova** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe se félicite de l'accent qui est mis dans le Nouvel Agenda pour la paix sur la primauté de la prise en main nationale et la nécessité de tenir compte des priorités nationales dans la fourniture de l'aide à la consolidation de la paix. Pour que les efforts visant à consolider et à pérenniser la paix portent leurs fruits, il est essentiel de respecter la souveraineté et les intérêts du pays bénéficiaire et de renforcer ses capacités. Toutefois, la délégation russe n'approuve pas l'idée selon laquelle il faudrait se pencher sur les liens entre climat et sécurité ou que ces liens devraient être pris en compte dans l'action de consolidation de la paix. Les questions liées aux changements climatiques et à leurs possibles effets sur la sécurité doivent être examinées au cas par cas, en tenant compte de l'ensemble des problèmes socioéconomiques, l'objectif étant d'éviter de tirer des conclusions erronées.

68. Il est pertinent que la Commission examine des questions génériques à travers le prisme de la consolidation de la paix seulement par rapport à un pays ou à une région faisant l'objet de ses travaux, mais pas dans le cadre d'un débat thématique général. La liste des

sujets examinés par la Commission ne doit pas être augmentée de questions déjà débattues par des organes spécialisés. En effet, la force du système des Nations Unies réside précisément dans la répartition des travaux entre ses principaux organes ; ne pas respecter cette répartition ne ferait que mener à des chevauchements d'activité et donc à amoindrir l'efficacité d'ensemble de l'Organisation.

69. La délégation russe accueille favorablement la réunion qui a été organisée entre la Commission et le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix. De tels contacts devront être maintenus car ils pourront concourir à une meilleure coordination et à davantage de synergies entre les deux organes, ce qui permettra de combler les lacunes de l'aide à la consolidation de la paix, prévenir les chevauchements d'activité et accroître la transparence du Fonds. L'utilisation transparente et responsable des ressources financières aura un impact positif en attirant plus de donateurs.

70. La délégation russe se félicite de l'adoption, en décembre 2023 par l'Assemblée générale, de la résolution attendue de longue date sur l'affectation de fonds provenant du budget de l'ONU au Fonds pour la consolidation de la paix. Point crucial, un accord a été trouvé en vertu duquel les États Membres contrôleront l'affectation de ces ressources.

71. La délégation russe constate avec satisfaction que les États acceptent de partager leurs expériences nationales en matière de consolidation de la paix et elle insiste sur la nécessité de faire participer les pays sortant d'un conflit aux réunions de la Commission. À la suite de ces réunions, la Commission sera en mesure de transmettre au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des informations sur les priorités des gouvernements en matière de consolidation de la paix, les points de vue et les attentes de la société civile, ainsi que les évaluations des représentants du système des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux et internationaux.

72. **M^{me} Carlsson Szlezak** (Représentante de l'Union européenne dans son rôle d'observatrice) dit que 2024 sera une année cruciale du fait de la tenue du Sommet de l'avenir, qui sera une pièce maîtresse de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. Les débats interrégionaux au sein de la Commission pourront favoriser la formation de larges coalitions lors des négociations importantes qui seront conduites à l'Assemblée nationale.

73. En 2023, la Commission a élargi son rayon d'action géographique, démontrant qu'elle fait sienne l'idée avancée par le Secrétaire général dans son nouvel

Agenda pour la paix, à savoir que le besoin de consolidation de la paix est universel. Lorsque des pays se manifestent pour demander que la Commission examine leur cas, ils contribuent à éliminer les critiques dont le concept de consolidation de la paix fait l'objet. La consolidation de la paix produit de meilleurs résultats dans un pays qui a pris solidement en main le processus.

74. **M. Remaoun** (Algérie) dit que la délégation algérienne souhaite assurer le Comité d'organisation de la Commission de son soutien sans réserve ; dans un contexte international particulièrement difficile et à l'approche des deux étapes cruciales que va aborder l'ONU, le Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation.

75. **M. Yao Jialiang** (Chine) dit que la Commission doit continuer de conduire ses travaux conformément aux résolutions jumelles du Conseil de sécurité [1645 (2005)] et de l'Assemblée générale (60/180), équilibrer les fonctions qui sont les siennes en matière de sécurité politique et de développement et apporter son soutien au renforcement des capacités en vue de parvenir au plus tôt à une paix et à un développement durables tout en veillant à respecter la prise en main du processus par les pays concernés. La Commission doit donner plus de poids à ses rôles de conseil et de liaison et doit développer ses interactions avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social par la présentation d'un plus grand nombre d'exposés et d'avis écrits. La Chine continuera d'appuyer activement le développement des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit par des canaux bilatéraux et multilatéraux, et d'œuvrer à la réalisation d'une paix durable.

76. **M^{me} Paolini** (France) dit que la Commission doit se concentrer sur des situations géographiques précises et favoriser un dialogue inclusif. La France soutient les travaux de la Commission dans les contextes de transition et d'après-conflit. La Commission doit appuyer les retraits d'opérations de maintien de la paix en mobilisant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'ensemble des partenaires de développement. Son soutien à la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo sera crucial pour construire une paix durable à l'est du pays.

77. L'apport opérationnel de la Commission de consolidation de la paix doit être encore accru, en particulier vis-à-vis du Conseil de sécurité. S'agissant de cet organe, elle doit s'efforcer de produire des recommandations plus complémentaires, ciblées et

opérationnelles, dans le respect des mandats des deux organes. En amont des renouvellements de mandats d'opérations de maintien de la paix, l'anticipation et le dialogue avec les plumes du Conseil de sécurité sont essentiels. La Commission doit contribuer davantage aux travaux concernant le Pacte pour l'avenir.

78. Le Fonds pour la consolidation de la paix a prouvé sa capacité à catalyser les financements, à soutenir une réponse intégrée des Nations Unies et à travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain. Un financement durable de la consolidation de la paix doit être assuré à ces fins et c'est pourquoi la France se félicite de la décision de financer au moyen de contributions obligatoires une partie du Fonds de consolidation de la paix à partir de 2025. La France, qui en était en 2023 le septième plus gros contributeur, continuera de soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix à cette hauteur.

79. **M. Eldahshan** (Égypte) dit que compte tenu du Nouvel Agenda pour la paix et du prochain Sommet de l'avenir, la Commission doit revoir ses stratégies afin de les harmoniser à la vision renouvelée de la paix et de la sécurité. Pour être encore plus efficace, la Commission doit diffuser une compréhension globale de la paix dépassant les cadres traditionnels, y intégrer la prévention des conflits et s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux disparités économiques. Il faut qu'elle se dote d'une stratégie respectant la prise en main nationale et dans laquelle les besoins immédiats de consolidation de la paix et les objectifs stratégiques à long terme s'équilibrent. Afin de permettre une prise en main nationale optimale, la Commission doit encourager les initiatives de paix autonomes et faire en sorte que les dynamiques à l'œuvre dans les pays hôtes soient prises en compte à la fois dans la conception et l'exécution des opérations de paix.

80. Il convient de prendre acte du résultat obtenu par l'Assemblée générale en faisant allouer 50 millions de dollars de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission devrait s'inspirer de ce résultat en recherchant d'autres modalités d'appui et en veillant à ce que ces ressources soient véritablement utilisées pour prévenir les conflits. L'ouverture d'un dialogue actif avec des donateurs non traditionnels, dont le secteur privé et les institutions financières internationales, est fondamental pour la diversification des sources de financement.

81. Étant donné le besoin de défendre le multilatéralisme, la Commission doit chercher à élargir sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Si elle veut améliorer ses travaux, il importe qu'elle adopte une approche plus inclusive de la consolidation de la paix et redouble d'efforts pour faire

participer les femmes, les jeunes et les communautés locales à tous les stades des processus de paix. Le lien entre consolidation de la paix et maintien de la paix, qui fait partie intégrante du règlement des conflits et d'une paix durable, doit être au cœur de l'action de la Commission. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, la Commission doit fixer des objectifs concrets et assortis de délais pour faire progresser la paix, la justice et l'inclusion.

La séance est levée à 17 h 15.